

Nombre de conseillers :

en exercice : 11

de présents : 09

de votants : 09

SEANCE DU 18 FEVRIER 2022

L'an deux mille vingt deux, le dix-huit février à vingt heures trente, le Conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, dans le respect des gestes barrières, sous la présidence de Véronique SAMSON, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 11/02/2022

Présents : Mme Véronique SAMSON, Pascal PATUREAU, Éric MARCHERAT, Estelle BOUTONNET, Julien CASSATA, Mario MENDES, Rosina CAPICCHIONI, Laetitia CHAPELLE et Christophe CHAPELLE.

Absent : Denis BARRAY et Sandrine DESMAREST.

Pascal PATUREAU a été nommé secrétaire de séance.

• ***APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL DU 10 DECEMBRE 2022.***

Le compte rendu de la séance du 10 décembre 2021 est approuvé à l'unanimité des membres présents du conseil.

• ***2022-01 MODIFICATION DU PERIMETRE DU SDESM PAR ADHESION DES COMMUNES DE SOUPPES-SUR-LOING, CHAUCONIN-NEUFMONTIERS ET NANTOUILLET***

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2224-31 et L5211-18 relatif aux modifications statutaires ;

Vu l'arrêté inter-préfectoral n°2019/8 du 19 février 2019 portant modifications statutaires du Syndicat Départemental des Energies de Seine et Marne et constatant la représentation-substitution de la communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart ;

Vu la délibération n°2021-58 du comité syndical du 23 novembre 2021 du Syndicat Départemental des Energies de Seine et Marne, approuvant l'adhésion de la commune de Chauconin-Neufmontiers et Nantouillet ;

Vu la délibération n°2021-59 du comité syndical du 23 novembre 2021 du Syndicat Départemental des Energies de Seine et Marne, approuvant l'adhésion de la commune de Souppes-sur-Loing ;

Considérant que les collectivités membres du SDESM (Syndicat Départemental des Energies de Seine et Marne) doivent délibérer afin d'approuver cette adhésion et la modification du périmètre qui en découle par l'arrivée des communes de Souppes-sur-Loing, Chauconin-Neufmontiers et Nantouillet.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

APPROUVE l'adhésion des communes de Souppes-sur-Loing, Chauconin-Neufmontiers et Nantouillet au SDESM (Syndicat Départemental des Energies de Seine et Marne).

AUTORISE Monsieur le Président du SDESM à solliciter Monsieur le Préfet de Seine et Marne afin que soit constatée, par arrêté inter-préfectoral, l'adhésion précitée.

• ***2022-02 AVIS SUR LE PLU DE RAMPILLON***

VU :

le Code de l'Urbanisme, et notamment ses articles L153-16, L153-17 et R 153-4,

Par délibération du 14 décembre 2021, la Commune de Rampillon a arrêté le projet de révision de son Plan Local d'Urbanisme (PLU).

En application de l'article R 153-4 du Code de l'Urbanisme, la Commune de Meigneux est consultée, dans le cadre de cette procédure, en qualité de commune limitrophe. Elle donne un avis, dans les limites de sa compétence propre de commune limitrophe, au plus tard trois mois après transmission du projet de plan ; à défaut, son avis est réputé favorable.

CONSIDERANT que :

le projet de révision du PLU de Rampillon a été transmis le 28 janvier 2022, Mme le Maire propose au Conseil Municipal d'émettre un avis sur ledit projet. La commune de Rampillon est limitrophe avec la commune de Meigneux au nord-ouest. Ce projet est cohérent sur les limites communales au regard de la carte communale de Meigneux.

Mme le Maire propose aux membres du conseil municipal d'émettre un avis favorable au projet de révision du PLU de la commune de Rampillon.

APRES EN AVOIR DELIBERE :

Le Conseil Municipal émet un avis favorable au projet de révision du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Rampillon à

l'unanimité des voix pour.

- **2022-03 OPERATION D'ECHANGES DE BOIS ET CESSIONS DE BOIS DANS LA COMMUNE**

Mme le Maire fait part au Conseil municipal qu'à la suite de contacts avec le service Agriculture, Aménagement Foncier et Forêts du Conseil départemental de Seine-et-Marne, une réflexion s'est engagée à propos des accès et de la gestion de différents espaces boisés situés dans le territoire communal.

Cette réflexion a amené au constat que le parcellaire des bois de la commune est très morcelé et dispersé ce qui limite les perspectives de bonne gestion de ces bois, qu'ils soient publics ou privés.

Il paraît souhaitable à ce stade de poursuivre cette réflexion en s'inspirant de l'expérience menée dans plusieurs communes de Seine-et-Marne où des opérations d'échanges et cessions amiables multilatéraux ont été menées avec un certain succès, permettant une réduction significative du nombre d'ilots parcellaires.

Cette procédure est conduite par les services du Conseil départemental qui associent les élus locaux et les propriétaires forestiers pour favoriser des échanges et cessions amiables dans un laps de temps limité, de l'ordre d'une année. Durant cette période le Conseil départemental missionne un géomètre-expert qui dresse un plan des propriétés et contacte les propriétaires pour mettre en œuvre le maximum d'échanges et de cessions (achats-ventes) dans les secteurs concernés.

Cet aménagement foncier du parcellaire boisé pourrait être réalisé sur l'ensemble des secteurs boisés de la commune.

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Le Conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité voix pour :

- Vu le code général des collectivités locales,
- Vu le code rural, et particulièrement les textes consacrés à l'aménagement foncier,
- Considérant l'utilité à regrouper les propriétés boisées, dont celles appartenant à la Commune,
- Considérant le dispositif d'aides du Conseil départemental pour les opérations d'aménagement foncier, notamment celles concernant les échanges et cessions amiables multilatéraux de parcelles boisées,
- Considérant que la Commune peut réaliser ce type d'opération sur l'ensemble des secteurs boisés de la commune,
- Demande au Conseil départemental de Seine-et-Marne la réalisation d'une opération d'aménagement foncier sur les bois de la commune définis ci-dessus, avec la mise en œuvre d'un projet d'échanges et cessions amiables multilatéraux.

- **2022-04 DEMANDE DE SUBVENTIONS FOND EQUIPEMENT RURAL**

Mme le Maire expose au conseil municipal que la demande de subvention dans le cadre du Fonds d'Équipement Rural a pour objet de poursuivre la réhabilitation de la maison des associations : réfection de la toiture de l'annexe, utilisée comme lieu de stockage aux décorations lumineuses de Noël, réfection des murs intérieurs (enduit et peinture) et création d'une rampe d'accès pour les personnes à mobilité réduite .

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, approuve le programme de travaux présenté.

Il précise qu'aucune autre demande de subvention n'a été sollicitée.

Le Conseil Municipal s'engage :

- sur le programme définitif et l'estimation de cette opération,
- à réaliser le contrat dans un délai maximum de trois ans à compter de la date de signature de la convention,
- à assurer la prise en charge des dépenses de fonctionnement et d'entretien éventuelles de cette opération,
- à ne pas commencer les travaux avant l'approbation du Conseil départemental,
- autorise le Maire à signer tous les documents afférents à la demande de subvention,
- à ne pas dépasser 70 % de subventions publiques.

AFFAIRES DIVERSES

- Concernant le sel de déneigement
Suite à la signature d'une convention d'hivernage, la direction départementale du territoire a mis à notre disposition 5 tonnes de sel. En collaboration avec la mairie de Jouy le Chatel, un camion et des agents techniques ont pu être mobilisés pour acheminer le sel conditionné en sacs sur des palettes jusqu'à Meigneux.
Mme le Maire remercie M. Stéphane Bachelet, Maire de JOUY-LE -CHATEL, pour ce prêt de moyens technique et humain, ainsi que M. Guay Michel pour avoir prêté main forte lors des opérations de manutention et de stockage.
M. Marcherat propose de distribuer un sac de sel à chaque foyer de la commune afin de procéder au salage de leur trottoir en cas d'intempéries.
- Concernant le stationnement et l'élagage
Mesdames Chapelle et Capicchioni ont réalisé un état des lieux sur des élagages à prévoir et sur les règles de stationnement afin de sensibiliser les administrés (haies qui débordent sur la voie publique ou stationnement gênant). Des courriers seront adressés aux concernés d'ici peu.
- Concernant le matériel communal
Mme le Maire informe que le photocopieur du secrétariat donnant des signes d'obsolescence (acquisition de 2010), il conviendrait de le remplacer cette année. Plusieurs devis sont à l'étude.
- Concernant les travaux de voirie
Dès que les travaux de la STEP seront terminés, il conviendra de réfléchir à la réfection de la rue de l'Auxence.
Afin d'alléger le reste à charge communal, Mme le Maire souhaite engager ces dépenses dans le cadre d'un contrat rural subventionné à 30% par le département et 40% par la région. Des devis sont en cours. Mme le Maire souhaite profiter de ce subventionnement pour y intégrer la réfection des rues du Marin et de la Grimpette (2 dernières rues à restaurer)
- Concernant le contrat triennal de voirie de 2011 à 2013
Mme le Maire informe ses conseillers que l'emprunt souscrit en 2012 pour financer l'aménagement de la rue des Patouillats et de la Gabriette se clôture cette année. (rappel de la somme empruntée 40 000€ sur 10 ans)
- Concernant la station d'épuration
M. Patureau fait part aux conseillers que les travaux sont quasiment finis, toutefois, un problème d'étanchéité du bassin d'orage reste à résoudre. La société ERSE en charge des travaux fait le nécessaire pour pallier au problème avec le prestataire.
Le SATESE (Service d'Assistance Technique aux Exploitants de Station d'Épuration) a visité le site avec M. Patureau. Les contrôles opérés se sont révélés satisfaisants.
Néanmoins, il faudra réfléchir à l'utilité de faire appel à un prestataire pour l'entretien de la station.
- Concernant les équipements de loisir
 1. Mme le Maire charge M. Cassata de demander des devis pour équiper de nouveau les buts du stade de filets.
 2. A l'approche des beaux jours, et grâce au chèque d'indemnités, Mme le Maire souhaite remettre des tables de pique-nique et un banc à la salle communale afin d'oublier le vandalisme subi en 2020. Les offres de mobilier sont à l'étude.
- Concernant les bois de St Loup et Saint Martin
Afin d'entretenir le chemin de Valjouan, Mme le Maire souhaite proposer aux administrés d'y effectuer des coupes de bois. Le prix du stère et les modalités pratiques seront diffusés ultérieurement.
- Concernant les chemins communaux
Mme le Maire réfléchit à la mise en place de barrières aux extrémités de certains chemins communaux afin d'y limiter la circulation d'engins motorisés.
Des renseignements sont pris auprès du service juridique de la communauté de commune afin d'en connaître les modalités.
- Concernant l'opération de tourisme organisée par la Communauté de Communes "1 semaine / 1 commune"
Le week-end du 12 et 13 mars 2022, la commune de Meigneux sera à l'honneur. Ainsi il sera possible de (re)découvrir l'Eglise Notre Dame de la Nativité ainsi que le musée des pompiers.
- Concernant les manifestations organisées par la mairie (selon les restrictions sanitaires)
Les membres du conseil proposent l'agenda suivant :
 - Cérémonie commémorative du 8 mai 2022
 - Apéritif dinatoire le 20 mai 2022
 - Nettoyage de Meigneux et feu de la St Jean le 25 juin 2022
 - Cérémonie commémorative du 11 novembre 2022
 - Goûter de Noël le 04 décembre 2022

Séance levée à 22h20.